

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD21

présenté par
Mme Bono-Vandorme

ARTICLE 39

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« du *d* du 3 et du 8 »,

les mots :

« des manquements au *d* du 3 et au 8 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.